



A Paris, le 21 octobre 2014

Monsieur le Premier Ministre,

Le 25 janvier 2013, la remise d'un arbitrage entre les ministères en charge des Affaires Sociales et de la Santé et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche portant sur la formation des kinésithérapeutes provoquait un malaise profond, voire un sentiment de trahison, au sein de la profession de kinésithérapeute. Ce projet de réforme, inacceptable car en totale rupture avec le travail mené pendant plusieurs mois avec l'ensemble des représentants des étudiants et de la profession, constitue pour nos 80 000 confrères et futurs confrères une stigmatisation sans précédent par rapport aux autres professions de santé.

Cette situation est d'autant plus incompréhensible que :

- depuis le début des travaux de réingénierie de la formation initiale, l'ensemble des représentants des étudiants et de la profession demandent, à l'unanimité une formation par la recherche avec la généralisation d'une première année universitaire d'orientation par la PACES, suivie de quatre années spécifiques en IFMK, avec la reconnaissance d'un diplôme d'Etat de grade Master (300 ECTS).
- la demande des Français pour des soins de kinésithérapie ne cesse d'augmenter : plus d'un million et demi d'actes sont réalisés chaque jour par nos confrères. Il convient donc de mettre en œuvre une réforme ambitieuse conduisant à une amélioration des prises en charge, notamment en ce qui concerne la rééducation et le suivi des pathologies chroniques pour lesquelles le kinésithérapeute a une place centrale.

Il ne s'agit donc pas d'une revendication corporatiste mais simplement d'une mise en conformité de l'offre de soins avec les besoins des Français, et plus largement d'une harmonisation attendue de la formation initiale française avec les standards internationaux, synonyme de formation universitarisée fondée sur les données de la science.

Malgré tous nos efforts pour proposer un projet alternatif au gouvernement, force est de constater que nous sommes aujourd'hui face à une impasse inédite. En effet, nous considérons qu'il n'est plus acceptable d'être traités ainsi par les cabinets des ministres, qui ne nous parlent pas d'une seule voix sur ce sujet.

C'est pourquoi nous en appelons à votre responsabilité afin qu'un arbitrage clair et ambitieux - à la hauteur du système de santé français - soit enfin rendu sur ce sujet essentiel pour l'avenir de la profession mais surtout pour la sécurité des Français.

Nous ne doutons pas que vous partagiez avec nous une vision exigeante et novatrice de notre politique de santé, et que vous veillerez à ce que la réputation de la France sur ce sujet ne soit jamais ternie. Pour cela, nous vous demandons de tout faire pour renforcer la qualité de l'offre de soins en kinésithérapie en France, en soutenant notre dossier et en donnant des directives favorisant son aboutissement dans les meilleurs délais.

Salutations respectueuses,

Le groupe des 15 représentants de la profession de kinésithérapeute.